

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne Inc.	Numéro de permis 2021102	Date d'inspection Le 24 juin 2024	
Nom de l'établissement La Garde'rire 2 - Centre Éducatif de Cocagne Inc.		Numéro de téléphone (506) 345-1800	
Adresse 4783 route 134 Cocagne NB E4R 2Y2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <p>Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé la collation, les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur.</p> <p>Interaction positive est observer entre les enfants et les éducatrices.</p> <p>Le ratio est respecté pendant l'inspection .</p>
--

original signé par  
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 juin 2024

Date

original signé par  
Celine Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 juin 2024

Date